

ans. Elle se réunit pendant quatre semaines chaque année, en août, à Genève. Son mandat l'autorise à examiner la situation qui règne dans certains pays, à proposer des normes et à mener des études en matière de droits de l'homme. Elle chapeaute actuellement quatre groupes de travail; chacun d'eux se réunit, généralement pendant une semaine, avant la session annuelle de la Sous-Commission. Le Groupe de travail sur les communications se réunit à huis clos pour rédiger des recommandations à l'intention de la Sous-Commission, respectant ainsi la confidentialité qu'exige la « procédure 1503 ». Les trois autres groupes de travail s'intéressent aux questions relatives aux populations autochtones, aux formes contemporaines d'esclavage et aux minorités, respectivement. Les représentants des organisations non gouvernementales qui ont un statut consultatif auprès du Conseil économique et

social peuvent assister aux réunions de la Sous-Commission et des trois derniers groupes de travail et y faire des déclarations orales ou écrites.

Territoire et population, ou document de base : afin de faciliter la production des rapports que les États parties doivent soumettre aux instruments internationaux des droits de l'homme, les organes de surveillance ont élaboré des lignes directrices communes pour la rédaction d'un « document de base » ou profil du pays. On parle parfois de « Territoire et population » pour désigner ce document, nom qui correspond en fait au titre de sa première section.

Troisième Commission : voir Assemblée générale.